



DELIBERATION
COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 13 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 janvier, à dix-huit heures trente, le Comité de direction de l'EPEIC office de tourisme Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Madame Annie DALMAS, doyenne de l'assemblée et en cette qualité, président de la séance.

Etaient présents :

Titulaires : Daniel CHEVALEYRE, Sylvie COURAGEUX, Brigitte CLAUDEL, Jean-Paul MATHIEU, Clotilde JUILLARD, Martine MONCOURIER, Fabrice MEUNIER, Françoise GILLES, Alain VERGNE, Catherine BARRIER, Patrice FARGE, Basile FRANCOIS, Daniel ESTAGER, Annie DALMAS.

Suppléants : Sandra CONESA

Absents : Gustave GOUVEIA, Thierry FONTY, Pierre-Eric CHABAUD, Alain ROUCHON, Fabien HUSSER

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 19 / Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 5 janvier 2022

20220113001DE

ELECTION DU PRESIDENT

LE CONSEIL,

Vu la délibération de la Communauté de communes du 29 novembre 2021 créant un EPIC office de tourisme

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin, soit :

15 votants

3 abstentions

2 vote blanc

Votes exprimés : 10

M. Daniel ESTAGER : 10 voix

DECIDE,

De proclamer Monsieur Daniel ESTAGER, Président de l'EPIC Office de tourisme Sumène-Artense et le déclare installé.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 13 janvier

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Annie DALMAS

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le 13/01/2022
Affichée ou notifiée le 13/01/2022
Document certifié conforme
La Présidente, Annie DALMAS

PREFECTURE DU CANTAL

14 FEV. 2022

BUREAU DU COURRIER



**DELIBERATION
COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 13 JANVIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 13 janvier, à dix-huit heures trente, le Comité de direction de l'EPEIC office de tourisme Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Daniel ESTAGER, Président de l'EPEIC Office de tourisme Sumène-Artense.

Etaient présents :

Titulaires : Daniel CHEVALEYRE, Sylvie COURAGEUX, Brigitte CLAUDEL, Jean-Paul MATHIEU, Clotilde JUILLARD, Martine MONCOURIER, Fabrice MEUNIER, Françoise GILLES, Alain VERGNE, Catherine BARRIER, Patrice FARGE, Basile FRANCOIS, Daniel ESTAGER, Annie DALMAS.

Suppléants : Sandra CONESA

Absents : Gustave GOUVEIA, Thierry FONTY, Pierre-Eric CHABAUD, Alain ROUCHON, Fabien HUSSER

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 19 / Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 5 janvier 2022

20220113002DE

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL,

Vu les statuts de l'EPEIC Office de tourisme Sumène-Artense voté le 29 novembre 2021 par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense

Vu le procès-verbal de l'élection du Vice-président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin, soit :

15 votants

1 abstention

2 vote blanc

Votes exprimés : 12

M. Daniel CHEVALEYRE : 12 voix

DECIDE,

De proclamer Monsieur Daniel CHEVALEYRE, Vice-président de l'EPEIC Office de tourisme Sumène-Artense et le déclare installé.

Fait à CHAMPS SUR TARENTEINE - MARCHAL, le 13 janvier

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Daniel ESTAGER

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 19/01/2022

Affichée ou notifiée le 19/01/2022

Document certifié conforme

Le Président, Daniel ESTAGER

PREFECTURE DU CANTAL
14 FEV. 2022
BUREAU DU COURRIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.